

Publié le 28/11/2024

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 014-200065589-20241121-2024\_157-BF

**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES  
VAL ES DUNES**  
1 rue Guéritot  
14370 ARGENCES  
☎ 02 31 15 63 70

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-et-un novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au gymnase de la commune de Bellengreville, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : M. Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, M. Eric MARGERIE, Mme Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Sophie de GIBON), MM. Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR (arrivé à 19h47), Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Henri LEHUGEUR, Matthieu PICHON, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation :  
14.11.2024  
Date d'affichage  
14.11.2024

Nombre de conseillers :  
En exercice 39  
Présents 21  
Titulaires 20  
Suppléants 1  
Pouvoirs 3  
Votants 24  
19h47 Arrivée titulaire +1  
Votants 25  
  
Quorum 20

Absents excusés : MM. Dominique DELIVET, Thomas LEROY, Mme Marianne TURPIN (pouvoir à Gilbert GEMY), M. Guillaume LECOEUR, Mmes Magali LONCLE (pouvoir à Eric MARGERIE), Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, William HERFORT, Alain PORQUET, Mme Coralie ARRUEGO, M. Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY, M. Alexandre PIGEONNIER, Mmes Christel POIROT, Patricia LECOMTE, M. Alain BOHEME et Mme Laurence MORIN (pouvoir à Patrice MARTIN).

Secrétaire de séance : Mme Florence SERANDOUR

### Délibération n° 2024 / 157

**Objet : FINANCES – Décision modificative n°2 – Budget annexe « assainissement »**

Il convient de créditer le capital restant dû des emprunts « assainissement » hérités de la CDC Entre-Bois-et-Marais figurant sur le compte 1641 du budget principal de la façon suivante :

- 15 600 € sur le compte 1641 (emprunt Caisse d'épargne n°A141402S)
- 18 244,61 € sur le compte 1681 (emprunts Agence de l'Eau n°10542151 et n°052264).

Dépenses d'investissement			
Op. /Chap.	Art.	Libellé	Montant
9902	2315	Immobilisations corporelles cours/Installations, matériel en	+ 33 844,61
Total			+ 33 844,61

Recettes d'investissement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
16	1641	Emprunts en euro	+ 15 600,00
16	1681	Autres emprunts	+ 18 244,61
Total			+ 33 844,61

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
↳ Décide la passation de la décision modificative n°2 au budget annexe « assainissement » comme suit :

Dépenses d'investissement			
Op. /Chap.	Art.	Libellé	Montant
9902	2315	Immobilisations corporelles cours/Installations, matériel en	+ 33 844,61
Total			+ 33 844,61

Recettes d'investissement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
16	1641	Emprunts en euro	+ 15 600,00
16	1681	Autres emprunts	+ 18 244,61
Total			+ 33 844,61

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
Florence SERANDOUR

Le Président,  
Philippe PESQUEREL



Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 014-200065589-20241121-2024\_157-BF

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*